

Association parentale au service du handicap

L'ADAPEI Charente recherche <u>un Agent technique H/F</u> en CDI 1 ETP au sein de l'ESAT Fontgrave. Le poste est à pourvoir à partir du 12 février 2024.

Contexte

L'ADAPEI CHARENTE est la principale association gestionnaire d'établissements et de services destinés à des personnes en situation de handicap, présente sur le département de la Charente. Elle comprend une trentaine d'établissements et services, pilotés par un siège social, et structurés autour de 3 pôles d'intervention : Enfance (IME, EEAP, CAMSP, SESSAD, SAJ), Travail (EA, ESAT) et Hébergement (SAJH, FHT, FAM, MAS, SAVS, accueil familial). Elle compte plus de 650 salariés qui accompagnent près de 1 200 personnes. Son budget annuel représente 40 millions d'euros.

Les missions

Dans le cadre du projet d'établissement, des projets personnalisés, du règlement intérieur et des procédures en vigueur, vous assurez les missions suivantes :

- o Contribuer à la qualité de l'accueil des travailleurs, à la mise en œuvre des projets individualisés.
- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité, à son niveau d'action, des personnes et des biens confiés.
- o Contribuer au développement des compétences individuelles et collectives des travailleurs.
- Assurer à son niveau de faire respecter la bonne exécution des règlements et de la discipline générale.
- o Participer au fonctionnement de la production (contrôle et qualité des fabrications, respect des délais).
- Assurer la bonne utilisation et la maintenance de l'outil de production.
- o Accompagner les personnes accueillies à leur poste de travail.
- Assurer la réception et préservation des produits, gestion des stocks dématérialisée, l'expédition des marchandises, par l'affrètement des transporteurs, la gestion administrative des expéditions, en lien avec les moniteurs d'ateliers et le chef de service.
- Assurer les travaux d'entretien courant, nettoyage et maintenance de premier niveau des bâtiments, installations et matériels de l'établissement.
- Participer à l'entretien des véhicules et suivi des carnets de bord pour relever toute anomalie signalée et proposer les actions adéquates.
- o Accompagner les entreprises et prestataires extérieurs lors de leurs interventions.
- Assurer les livraisons des clients des ateliers de l'ESAT.
- Assurer le transport de travailleurs pendant le temps de travail pour les déplacements professionnels.

Le profil

Poste accessible aux employés et ouvriers qualifiés justifiant d'une pratique professionnelle en adéquation avec les attentes du poste Une expérience professionnelle dans l'activité et connaissance du public accueilli sont souhaitables

Être titulaire des permis A C E / CACES 3

Capacité à être autonome dans l'organisation de son travail en tenant compte des moyens disponibles et dans le respect des procédures en vigueur.

Connaître et appliquer les règles élémentaires de sécurité et les techniques en lien avec l'activité.

Appliquer et respecter le bon port des EPI.

Capacité à adapter le travail aux capacités des travailleurs.

Avoir un comportement exemplaire de bientraitance/bienveillance envers les personnes accueillies.

Être disponible, respectueux et à l'écoute de tous ses interlocuteurs.

Anticiper, prévoir, à faire preuve d'initiatives et s'adapter aux situations nouvelles.

Rendre compte systématiquement à sa hiérarchie du travail réalisé et des difficultés rencontrées et proposer des pistes d'amélioration.

Les Conditions de rémunération

Rémunération selon la CC66 – Agent technique – 1 ETP :

Minimum 1 766 € brut mensuel au coefficient 405 jusqu'à 1 an d'ancienneté Maximum 1 978 € brut mensuel au coefficient 461 jusqu'à 10 ans d'ancienneté

Les conditions pour candidater

Date limite de réception des candidatures internes : 19/01/2024

Les candidats sont priés d'envoyer un CV actualisé et une lettre de motivation par mail aux destinataires suivants :

Monsieur Thibault MAYAUD – Directeur : thibault.mayaud@adapei16.asso.fr Mettre en copie : recrutement@adapei16.asso.fr La limite salariale indiquée sur l'offre est un plafond qui ne pourra être dépassé pour des raisons budgétaires (ainsi les candidatures dont le salaire sera supérieur à ce plafond ne pourront être considérées).